



Octobre 2015, n° 214

Formation ? Lycée
Carrière
 New Management
 CIO CPE Collège Stagiaires
 Sciences Techno Histoire-Géographie

Éditorial

Drôle de gouvernement, qui n'en finit pas de jouer au poker menteur avec les valeurs de la République.

Ringardise du mandat d'élu, selon le ministre de l'économie, qui multiplie les provocations à l'égard du code du travail, des fonctionnaires et fait ainsi le buzz en agitant des chiffons rouges... Espère-t-il ainsi qu'on n'ait pas l'idée de l'interroger sur les piètres résultats de son ministère ? Que dire d'une ministre de l'Éducation, qui joue avec l'avenir de nos jeunes et le sens de nos métiers, tout en semblant incapable d'en appréhender les enjeux, dans une forme d'entêtement et de mépris boudeur... soutenue par la morgue d'un premier ministre, en chef d'orchestre qui tantôt tance et rappelle à l'ordre ce trublion qui ose tout - puisqu'il n'est pas socialiste - et tantôt contemple d'un œil inquiet ce jeu où il pourrait bien se faire voler la vedette auprès du Medef... Et la Cour des comptes, son président en tête, qui oublieuse de son devoir de réserve, n'en finit plus de s'épancher sur le coût des fonctionnaires et des services publics, et la nécessité de remettre un tour d'austérité...

Et les mêmes en appelleraient au bon peuple, pour sommer la gauche de se rassembler pour faire barrage au Front national ? *Quousque tandem abutere, Catilina, patienta nostra*¹ ?

Mais n'est-il pas temps, tout simplement d'en finir avec l'austérité, qui a fait les preuves de sa nuisance, et d'aller vers d'autres voies, en redonnant toute leur place aux services publics au lieu de les assécher ? On sait bien que cette forme de redistribution, bien loin d'être une charge, est

Mépris, morgue, et autres macronades...

garante de développement et de justice sociale. **Il faut un autre partage des richesses, et cela commence par le partage des connaissances et des savoirs.** Vous aviez dit, Vous Candidat, Monsieur le Président, priorité à l'École... **Chiche ! Alors il faut abroger cette réforme du collège,** qui mettrait un terme à l'unité sur l'ensemble du territoire, renforcerait les inégalités, sans répondre aux vraies difficultés du collège, sans permettre de meilleures conditions d'études pour nos jeunes, en donnant moins de moyens encore. La culture n'est pas la communication, et pour parodier un vieux slogan publicitaire, « l'important, c'est ce qu'il y a dans la boîte !² »

De notre côté, nous sommes déterminés : il n'est pas question que cette réforme du collège se mette en place. Nous l'avons dit par trois grèves déjà. C'est encore le message du 10 octobre, et au-delà nous refuserons toutes tentatives de passages en force au local. Il faudra bien finir par nous entendre. Nous transformons notre CA du 12 novembre en Conseil Syndical Académique spécial collège pour organiser la résistance. Il est vital que chaque collège envoie au moins un représentant. Nous allons proposer une lettre ouverte pour refuser collectivement le formatage sur la réforme. **Que cela soit bien clair, nous n'en voulons pas !**

À bon entendre...

Corinne Baffert

1. Jacques Agnès, d'après Cicéron...

2. Vieille publicité pour une marque célèbre de raviolis.

Réunion publique du 29 septembre à Grenoble

En dépit des grands discours du ministère et des rectorats sur les prétendus bienfaits de la réforme 2016 du collège pour lutter contre l'échec scolaire, la nocivité de cette réforme a été partagée à l'unanimité par la quarantaine de personnes réunies ce mardi 29 septembre à l'amphithéâtre de la Maison du Tourisme (parents d'élèves et enseignants).

Alors que 160 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, dans un contexte d'austérité qui voit exploser la paupérisation et la précarisation, alors que le collège accueille la difficulté sociale, ce n'est pas cette réforme-là qui va apporter les réponses aux besoins du collège et à la lutte contre l'échec scolaire !

Contre une réforme à budget contraint qui récupère des moyens ;

Contre une réforme structurelle inédite qui génère des organisations, des horaires et des contenus différents entre établissements ;

Contre des dispositifs mis en place sur les horaires déjà essorés des élèves ;

Contre une réforme idéologique qui primarise le collège et le coupe du lycée ;

Contre une réforme de gouvernance avec une autonomie sans précédent donné aux établissements ;

Les parents d'élèves présents ont formulé la nécessité de poursuivre la campagne d'information en direction des familles, tant le décryptage des différents éléments qui la compose est complexe.

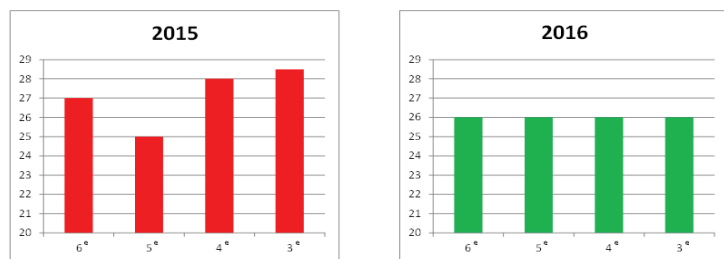
Anne-Marie Guillaume

Réforme du collège : le petit doigt sur la couture du pantalon

Alors que beaucoup d'académies annonçaient dès la rentrée leur plan de « formation » avec comme point d'orgue une formation de deux jours pendant les congés de la Toussaint, le rectorat n'avait donné à moudre aux chefs d'établissement qu'un diaporama de la DGESECO annonçant huit jours de formation, dont trois consacrés à l'usage du numérique et deux sur les nouveaux programmes.

Le mardi 29 septembre, les dates des premières formations étaient communiquées. Le rectorat a pris toute la mesure des premières réunions sur le sujet et de la mobilisation du 17 septembre où la profession a encore pu exprimer son rejet total de la réforme du collège. Il est vrai qu'il est difficile d'expliquer avec des diaporamas que les élèves vont s'épanouir et que tous les moyens sont mis pour leur réussite !

Une meilleure répartition sur les années :



Le nivellement par le bas ? Extrait du diaporama de la DGESECO

Le formatage comme formation

Alors, pour convaincre les collègues qui prennent la mesure des effets désastreux de la réforme, le dispositif de formation est sans appel :

La première journée du plan se déroulera en regroupement d'établissements entre le 5 et le 16 octobre prochain. Cette journée se déroulera de la façon suivante :

- intervention du DASEN et des inspecteurs référents, sur les enjeux de la réforme ;
- cadre général du plan de formation des équipes ;
- présentation d'un point fort et d'un point faible d'un projet de chaque établissement ;
- échanges autour des écarts entre les projets actuels et les attendus de la réforme – outils méthodologiques pour la construction d'un EPI ;
- ateliers par regroupement de 3 équipes d'établissement autour d'un formateur et d'un inspecteur référent pour identifier les besoins de chaque établissement et organiser le planning de formation et d'accompagnement.

Cette première journée concerne le chef d'établissement, son adjoint et des membres du conseil pédagogique (3 maximum) de chaque collège du regroupement.

Le rectorat prend bien soin d'envoyer en première ligne les chefs d'établissement et cherche des collègues pour porter la bonne parole. Le tout sur fond de com' avec les visites de notre nouvelle rectrice qui cherche à minimiser les effets du collège 2016. Reste à expliquer que les dites expérimentations qui fleurissent dans la presse instrumentalisent des projets qui sont financés, à l'inverse des EPI !

Les collègues ne s'y laissent pas prendre et déjà de nombreux établissements refusent de se rendre à ces séances de formatage. Déjà, des IPR de l'académie de Toulouse pensent à l'après, recyclant les bonnes vieilles méthodes pour chercher à imposer le Livret de compétence en prévoyant une formation particulière pour les établissements ayant connu une forte mobilisation le 17 septembre.

Effet collatéral de la réforme, les stages du Plan académique de formation risquent de ne pas avoir lieu, les chefs d'établissement apposant des avis négatifs aux demandes légitimes des collègues avec la bénédiction des IPR.

Le SNES-FSU a dénoncé auprès du rectorat les pseudo-expérimentations et soutiendra tous les collègues qui refuseront ces mascarades de formation. Il appelle les collègues à dénoncer la réforme et à se mobiliser pour une autre réforme du collège.

François Lecoïnte

Le chef d'établissement : un patron comme un autre ?

Stage syndical sur le New Management Public

Votre chef d'établissement a commencé la réunion de rentrée par la présentation des « indicateurs de performance » de l'année précédente ?

Il les a comparés avec ceux de l'académie, du département, ou des EPLE voisins ?

En cas de conflit, il a déjà reçu des élèves et/ou des parents avant les professeurs ?

Il se sert du conseil pédagogique pour imposer ses décisions ?

Il adore les réunions, sauf celles qui ont lieu sans lui (l'heure d'information syndicale) ?

Vous êtes censés avoir lu vos mails professionnels le week-end ?

Les conflits internes, souvent avec la hiérarchie, de votre établissement sont en augmentation ?

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs de ces questions, vous êtes sans doute confronté au « New Management Public ».

Qu'est-ce que c'est ? D'où cela vient-il ? Cela sert-il à quelque chose ? A quelqu'un ? Faut-il y résister et si oui, comment ?

Ensemble, nous débattons des façons collectives de répondre concrètement à ces logiques afin de démocratiser le fonctionnement de nos établissements et de notre institution, et rendre à nos professions le pouvoir d'agir sur nos métiers.

**Le stage aura lieu le jeudi 26 novembre 2015 de 9h à 17h,
à la Bourse du travail de Grenoble**

Nous accueillerons Jean-Michel Harvier, Secrétaire National du SNES-FSU, en charge du secteur juridique, qui nous donnera le cadre légal dans lequel s'inscrit le New Management Public, les difficultés et les points d'appui possibles pour construire une réponse à celui-ci.

Comment s'inscrire aux stages ?

Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour tous, syndiqués ou non. **La demande est à faire un mois avant auprès du chef d'établissement. Il ne peut s'y opposer.** Passé cette date, l'autorisation d'absence n'est plus de droit.

Attention ! Demande à faire avant les vacances pour le stage sur le New Management Public (ou par courrier avant le 26 novembre).

Informations et modèle de demande : www.grenoble.snes.edu

Stages disciplinaires, reprendre la main sur nos pratiques

Quatre stages (avant d'autres ?) auront lieu en décembre sur l'actualité des disciplines, nos pratiques et notre métier dans le contexte des nouveaux programmes en collège, de l'EMC, des épreuves anticipées en lycée... Ces stages seront animés par les collègues des groupes disciplinaires du SNES national.

Histoire-géographie

**jeudi 3 décembre 2015,
de 9h à 17h**

dans les locaux de la
FSU à la Bourse du
travail de Grenoble.

Demande d'absence
à faire avant les
vacances (au plus
tard à la rentrée).

**Sciences physiques
et chimie**

Technologie

**Science de la vie et
de la Terre**

Ces trois stages auront lieu

le jeudi 10 décembre 2015

de 9h à 17h

à la Bourse du travail de Grenoble

Un temps commun pourra être envisagé en fonction de
l'actualité : EIST en collège...

Demande d'absence à faire au plus tard le mardi 10 novembre.

Un exemple concret : la lettre de mission

C'est un rêve de bien des chefs d'établissement de pouvoir choisir SES personnels afin de pouvoir affirmer son rôle de premier pédagogue de son établissement.

Avec les postes à profil, ce rêve devient réalité, surtout quand il est assorti d'une lettre de mission rédigée par ce même chef.

Malheureusement, la réalité de l'attractivité des collèges REP a fait que le rectorat a abandonné l'idée de transformer les postes en REP + en postes spécifiques échappant aux règles communes du mouvement, faute de candidats.

Qu'à cela ne tienne ! La principale du collège Jean Vilar a fait signé en cette rentrée une lettre de mission reprenant des parties sur le respect du règlement intérieur, et surtout sur l'utilisation de la pondération dont bénéficie les collègues affectés en REP +, avec une réunion obligatoire (avec contrôle de la présence) pour compenser ce temps bien généreusement donné pour travailler avec les collègues.

Et comme mission entraîne évaluation, un bilan sera fait, on peut s'en douter, par un entretien individuel.

Sauf que ces lettres n'ont aucun fondement et que le dispositif mis en place par la principale sur la pondération REP + est contraire à la circulaire nationale.

Des collègues ont refusé de signer et, alerté, le SNES a tout de suite interpellé le rectorat. Une visite du DASEN adjoint, puis une heure d'infos syndicale sont prévues.

À suivre...

Ouverture de secondes : la mobilisation paye !

La rentrée au lycée de Tournon-sur-Rhône a été le symptôme d'une gestion comptable au mépris des élèves.

Alors que les collègues alertaient depuis janvier le rectorat sur l'insuffisance de la dotation et la nécessité d'ouvrir une classe de seconde supplémentaire, le rectorat n'a donné des heures qu'au compte-goutte, assez dans sa logique pour soupoudrer de quelques dédoublements.

Il a fini par reconnaître la nécessité d'ouvrir une seconde courant juillet en accordant seulement la moitié des heures indispensables. Pour assurer le fonctionnement de cette seconde supplémentaire, des heures ont été prises dans les autres classes selon le bon principe qu'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul. Ce sont alors des heures en groupes qui ont été largement amputées notamment en mathématiques, en français, en histoire-géographie, et pour certains groupes, en langues.

Dès le jour de la prérentrée, lundi 31 août, les enseignants se sont mobilisés. Ils ont interpellé le Recteur et posé un préavis de grève pour le mercredi 9 septembre. C'est alors que le rectorat a débloqué quelques moyens qui permettront un fonctionnement plus proche de la normalité sans être totalement satisfaisant. Les enseignants ont été reçus au rectorat le 23 septembre et ont dénoncé la gestion inconséquente dont est victime le lycée afin d'améliorer la situation en cette rentrée 2015 et afin de prendre des assurances pour la rentrée 2016.

Lycées : des conditions de rentrée toujours aussi difficiles

Les effectifs sont en forte augmentation en cette rentrée. Les enfants du boom de l'an 2000 entrent massivement en seconde. En dépit de l'annonce du recrutement de 60 000 enseignants, il n'y a aucune amélioration des conditions d'encadrement. Et pour cause : sur les 35 000 emplois créés à ce jour, seulement 7 000 équivalents temps plein sont finalement disponibles pour le second degré.

Si en 2011, le taux d'encadrement était, selon les chiffres du ministère, de 13,56 élèves pour un professeur, il est passé en 2015 à 14,46. Soit plus de 46 000 professeurs manquants pour retrouver des conditions identiques à 2011.

Sur le plan des effectifs, de nombreux établissements ont des divisions de seconde à 35 élèves voire parfois davantage. Les effectifs sont également lourds dans les niveaux première et terminale. C'est dans ces conditions déplorables que la 6^{ème} puissance économique mondiale accueille sa jeunesse, cependant déclarée priorité du quinquennat.

L'inadéquation des moyens se décline sous de multiples formes :

- des structures complexes, où les groupes en barrette se multiplient, parfois entre plusieurs séries différentes pour « optimiser » la dotation en heures profs ;
- des groupes à effectifs réduits (LV...) qui le sont de moins en moins, certains atteignant 31 élèves ;
- les fusions de série sont communes, ici une L-ES, là une L-S, ailleurs ???
- des emplois du temps par conséquent extrêmement complexes, très difficiles à modifier, qui font endurer aux élèves et à leurs professeurs des journées trop longues, parfois lourdes, parfois gruyère, et des pauses méridiennes réduites ;
- des horaires élèves légaux non respectés, surtout en ce qui concerne l'AP ;
- de nombreuses HSA à absorber pour les collègues, parfois sous la pression de leur chef d'établissement ;
- des répartitions de services aberrantes dont le seul but est de minimiser les pondérations et ainsi économiser des moyens que le rectorat n'a pas donnés pour absorber l'afflux de nouveaux élèves.

Ajoutons à tout cela le scandale de la mise en place du nouvel Enseignement Moral et Civique sans aucune dotation supplémentaire dans les filières de la voie technologique, financée sur le volant d'heures de dédoublement auquel ont droit les élèves.

Dans de telles conditions, les lycées privés peuvent se frotter les mains...

Non, la rentrée 2015 n'est pas la meilleure depuis des années comme le clament Recteurs et Ministre. Les enseignants s'en rendent bien compte, et ils savent que cette année encore le système éducatif fonctionnera au détriment de leur santé.

Alors que le gouvernement tente en force de transposer aux collèges la réforme du lycée Chatel sans jamais l'avoir évaluée, c'est l'ensemble de l'enseignement secondaire qui doit se mobiliser pour obtenir une autre réforme :

- qui maintienne des grilles horaires nationales et non modulables pour garantir que tous les établissements offrent les mêmes horaires à tous les élèves. Une trop grande différenciation des établissements en matière d'offre éducative *exacerberait* la concurrence entre établissements et renforcerait les inégalités.
- qui maintienne les horaires disciplinaires et garantissent des moyens fléchés pour assurer des dédoublements dans toutes les disciplines, donnant ainsi la possibilité de diversifier les pratiques.
- qui propose des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation.

La réforme Chatel a bouleversé nos structures, introduit de la gouvernance à tous les étages (conseil pédagogique, référents et coordonnateurs en tout genre...) alors que nous avons besoin de mesures pédagogiques, de donner du temps aux élèves pour entrer dans les apprentissages et aux personnels pour un travail collectif, de contenus renouvelés, de formation des enseignants.

Mais pour quels résultats ?

À cette question, le ministère se garde bien de répondre, alors que déjà cinq années se sont écoulées depuis sa mise en place. Voudrait-il cacher quelque chose à l'heure où il s'apprête à transformer le collège de la même manière ?

Ce pays se doit d'avoir une réelle ambition pour sa jeunesse, et des conditions d'encadrement dignes de ce nom.

C'est ce que porte le SNES-FSU, et tous ensembles, dans les collèges et les lycées, nous devons nous mobiliser pour l'exiger de ce gouvernement qui s'affirme de « gôche ».

Olivier Moine

Groupe de travail sur la circulaire des missions des CPE :

La nouvelle circulaire de missions des CPE a été publiée en août dernier après deux ans de discussions et d'attente. Elle a pris effet à la rentrée 2015.

À la demande du SNES, une quatrième partie a été ajoutée sur le temps de travail qui précise que 35 heures soient inscrites à l'emploi du temps. Ce rajout de cette précision sur le temps de travail prend un relief particulier dans notre académie, tant les conflits entre les CPE et les chefs d'établissement sur cette question du temps de travail empoisonnent de plus en plus les CPE pour exercer leur métier dans leur établissement.

Un groupe de travail académique (GT) a eu lieu le jeudi 1 octobre, dans le contexte particulier du suicide d'un de nos collègues CPE de Savoie pendant l'été. Des informations du cabinet du recteur nous ont fait penser que ce GT s'inscrivait dans la démarche d'un travail annoncé par notre ancien recteur sur les relations entre les chefs d'établissement et les personnels. Finalement, quelques jours avant le GT, le rectorat nous a envoyé la circulaire nationale (en ont-ils pris connaissance à ce moment ?) et nous avons découvert en GT qu'il souhaitait réécrire une circulaire académique pour préciser la circulaire nationale.

Une présentation des missions a été faite par le corps d'inspection. Cette interprétation n'a pas fait l'objet de commentaires de notre part sauf la notion de service de vie scolaire que le rectorat a supprimé car il n'existe pas dans la circulaire ministérielle.

M. Martin, DRH, a présenté la quatrième partie concernant les obligations de service. Nous avons signalé les problèmes rencontrés par les collègues sur l'application du temps de travail. Le problème des postes logés par « Nécessité absolue de service » a été évoqué. Le rectorat doit réfléchir à ce problème avec une possibilité de re-flêcher de nouveau les postes au mouvement.

Nous avons entendu que les chefs d'établissement et le rectorat reconnaissent le travail indispensable des CPE. Nous les avons alertés sur le manque de postes.

Nous avons redemandé que le rectorat soit plus attentif aux demandes des collègues et qu'une cellule d'écoute (relation chef d'établissement/CPE, souffrance au travail) soit créé.

Le rectorat a pris note de nos remarques et a renoncé à l'écriture d'une circulaire. Soyons attentifs.

Bernard Ogier-Collin

Affectation des stagiaires, à revoir !

L'affectation des stagiaires a occupé cet été de nombreux militants du SNES au niveau national et dans les académies, entre les demandes de révision d'affectation et les calendriers impossibles à tenir.

Comme à son habitude, le rectorat de Grenoble s'est illustré. En voulant affecter au plus vite, sans prendre le temps de réunir un groupe de travail, le rectorat a réussi à avertir par mél, le vendredi soir, les stagiaires de leur affectation avec certains documents vides (il fallut attendre le lundi pour qu'au téléphone l'établissement soit précisé), des affectations sur des supports à 18h pour des stagiaires à mi-temps, des points oubliés...

Au final, ce n'est que la veille de la rentrée que toutes les demandes de réaffectation ont eu une réponse !

Pour la promotion qui a essuyé les plâtres de l'ESPE, le ponçage s'est finalement prolongé pendant les vacances. Certains stagiaires se sont retrouvés devant le jury d'EQP (jury qui statue sur la titularisation des certifiés et CPE) avec un avis défavorable de l'ESPE sans que personne ne sache pourquoi (une vengeance de la mobilisation ?).

Enfin, un second jury d'EQP s'est tenu fin juillet sur les cas particuliers des stagiaires évaluable, mais dont les absences étaient supérieures à 36 jours.

Comment faire simple...

Le SNES et la FSU seront reçus en audience le jeudi 13 novembre pour que le désastre de l'année dernière ne se reproduise pas.

De Macron à la détermination

La rentrée 2015 serait « la plus réussie » qui soit. Effectivement, si l'on en croit les communicants du ministère, tout va bien : un prof devant chaque classe, une réforme sur les rails, de nouveaux programmes et des projets d'arrêtés concernant l'évaluation, le DNB et le livret scolaire.

Un second degré dénaturé

En réalité, la rentrée, comme toujours « techniquement réussie », connaît son lot de difficultés : des classes surchargées en raison de la hausse démographique et d'un recrutement insuffisant, une pénurie de TZR qui fait craindre le pire pour l'avenir, des stagiaires soumis à la même pression que l'an dernier, des établissements REP parfois sous-dotés et des personnels qu'on voudrait caporaliser ou formater. Le gouvernement entend changer en profondeur la nature de nos métiers et les mesures prises menacent l'unité du second degré.

Une réforme du collège rejetée

La réforme du collège suscite toujours l'opposition de la profession. Et les derniers textes publiés comme l'obstination de notre hiérarchie confortent notre analyse et renforcent notre détermination.

La grève du 17 septembre a connu une mobilisation encore insuffisante : la Ministre continue à faire la sourde oreille. C'est pourquoi, pour passer à la vitesse supérieure, il faut traduire en actes et dans la durée notre opposition à cette réforme qui ne règlera pas les difficultés des élèves, qui aggravera les conditions d'enseignement et de travail et qui favorisera l'enseignement privé, libre de maintenir ou de recréer tous les dispositifs que plébiscitent les parents (classes bilangues, sections euro, latin).

Après le 10 octobre, résistances sur le terrain

Rien ne se fera contre l'avis de la profession. Nous devons donc nous saisir de toutes les occasions pour mener la bataille. Refusons les réunions de réflexion et de mise en place des EPI, ne soyons pas volontaires pour les formations-formatages (prévues y compris pendant les vacances de Toussaint), posons les questions qui fâchent lors des échanges avec les chefs d'établissements et les partisans de la réforme. Soyons les grains de sable pour enrayer la machine !

L'éducation, miroir d'un projet de société

Ce qui se joue au collège, et bientôt au lycée, est révélateur des orientations du gouvernement qui a renoncé, sans jamais le dire, à la notion de partage des richesses : celles de la connaissance, de la qualification pour tous en premier lieu. Ce qui compte, c'est l'affichage aux yeux de l'opinion publique.

Mutatis mutandis, c'est aussi le même égoïsme de classe qui s'exprime dans la question des réfugiés et des migrants. La volte-face compassionnelle effectuée par le gouvernement, sous la pression des événements et de l'opinion, masque à peine la volonté de trier les arrivants, de limiter l'accueil tandis que les reconduites à la frontières se poursuivent sous les coups de menton des matamores de la fermeté.

La valeur contre les valeurs

Notre classe politique, formée à l'ENA et abreuvée au lait du libéralisme, juge tout à l'aune de la valeur économique : les réfugiés et les migrants, ça coûte cher ! Tout comme les élèves, les chômeurs, les malades, les fonctionnaires, les artistes, les retraités. Au nom du réalisme économique, il faudrait renoncer à tout ce qui fait la justice, la solidarité et l'humanité.

Ce ne sont pas les valeurs du SNES et de la FSU : dans un monde où les patrons remerciés ou truqueurs empochent l'équivalent de centaines d'années de SMIC, dans un monde où le CICE n'a servi à rien d'autre qu'à augmenter les dividendes et à alimenter la trésorerie des entreprises, on ne nous fera pas croire qu'il n'y pas de richesses à répartir autrement.

Macron ou l'arbre qui cache la forêt

Dans ce contexte, Macron joue une partition utile. De façon cynique et outrancière, il avance des propositions dont rêvent les classes dominantes. Son prétendu réalisme et sa pseudo-modernité visent toujours le même objectif : protéger les intérêts du capital et réduire les acquis du salariat, dans le Privé comme dans le Public.

Mais il n'est pas dépourvu d'alliés, même si ceux-ci, de manière outrée, feignent de le désapprouver et de le « recadrer ». Il joue le même air que la Cour des Comptes aveuglée par son obsession anti-fonctionnaires, ou que la Ministre de la Fonction Publique drapée dans les propositions électoralistes du PPCR ainsi que celle de la Santé détricotant, au nom du bon-sens, les droits des assurés sociaux.

Prise de conscience et engagement

Nous ne sommes pas comme les prisonniers de la caverne de Platon : c'est bien la réalité du monde que nous voyons tous les jours et nous ne sommes pas des individus isolés ! Nous savons résister, comme nous l'avons prouvé en 2003 et en 2010. Nous savons aussi que l'on ne gagne pas à tous les coups. Les conquêtes sociales s'inscrivent nécessairement dans la durée. Mais nous ne sommes pas démunis. Les échecs que nous avons subis ne doivent pas nous faire douter. Notre nombre, notre détermination et notre unité sont nos atouts et les champs d'intervention (politiques, sociétaux, syndicaux) demandent juste à être investis pour arracher une autre distribution des richesses.

Jean-Louis Mollard

Pendant ce temps s'amuse Macron, Valls et Vallaud-Belkacem...

En voilà une bien mauvaise pièce...

En acte 1, légitime d'une majorité en interne (tout de même un peu confuse), notre Fédération Unitaire préférée valide le PPCR, soit « propositions gouvernementales de protocole d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ». Pour le dire de façon moins charitable, la FSU se plie aux oukazes du gouvernement en échange de sa place à une nouvelle table des négociations.

Pas de bol en acte 2 pour la FSU... Voilà que Solidaires, FO et la CGT refusent le chantage du gouvernement et les lignes directrices du projet. Faut dire que quelques déclarations amoureuses de Macron sur les fonctionnaires avaient rappelé au mieux le fond de la politique gouvernementale. Voilà donc la FSU, dindon de la farce, bien partie pour une discussion qu'on devine prometteuse... Car face au gouvernement, le front syndical fait fichtrement envie : CFTD, UNSA, CFE-CGC et CFTC. Miam.

Ouf, à l'acte 3, *deus ex-machina*, Valls arrive pour nous sauver de cette triste éventualité, annonçant tout de go que de toutes façons, en fait tout ça il s'en fout, que l'avis des syndicats c'était juste pour faire joli, et qu'à défaut il fera tout pareil.

On peut applaudir. Ou pleurer.

Et peut-être poser deux questions. Des questions qui devraient, on l'espère, nourrir la phase importante de congrès (SNES et FSU) qui s'annoncent. Et, plus immédiatement, nourrir aussi notre mobilisation en refus de la réforme du collège.

La première question est celle de notre rapport à ce gouvernement : partenaire de papote, ou adversaire qu'il faut faire plier ? Dit autrement : à quelles conditions cela vaut-il le coup d'accepter de négocier avec lui ? Et quel en est le coût ? Ce débat n'est pas nouveau. Le SNES a accompagné autant que possible l'accord sur la réforme de nos statuts. Sans surprise, le gouvernement l'applique maintenant de la façon la moins favorable, nous obligeant une épuisante guerre de tranchées. De même, le SNES a investi temps et énergie à préparer l'élaboration des nouveaux programmes du collège... en pleine bataille contre la réforme de celui-ci. Là aussi, le gouvernement finit par imposer ses vues à coup de pression. À chaque consultation bidon que le gouvernement met en place auprès des personnels, comme sur l'éducation prioritaire, le SNES nous appelle à participer de façon exemplaire... Avant de constater que de toutes façons le gouvernement fait ouvertement ce qu'il veut.

La seconde question est celle du front syndical que nous voulons renforcer pour nous donner de la marge de manoeuvre, une plus grande capacité à mobiliser ensembles pour gagner. Cette question est récurrente à la FSU. Lors des derniers congrès, en Isère, nous avons souhaité très majoritairement axer nos efforts en direction de la CGT. Nous étions nombreux, à l'initiative de l'École Émancipée, à avoir exprimé que Solidaires est l'autre partenaire prioritaire. Cela a d'ailleurs été une réalité forte du travail unitaire de la FSU à l'échelle départementale. On voit mal comment la stratégie de la direction nationale de la FSU sur le PPCR, qui nous a publiquement isolé/es, va nous faciliter ce travail d'unité syndicale.

Qui est urgent, car pendant ce temps, Valls et Vallaud-Belkacem s'amuse.

Thibaut, pour les élu/es EE à la CA



Nous vous mettons à disposition ce **dossier « Carrières : mode d'emploi »** qui comporte toutes les informations pratiques et utiles, afin de donner à chacun les moyens de vérifier sa situation individuelle et ses droits à promotion, à mutation, à congé..., d'en comprendre le mécanisme, **de faire valoir ses droits. Prendre contact avec vos élus en Commission administrative paritaire**, seuls à préparer en totalité les différentes commissions, leur fournir toutes les informations nécessaires aux vérifications qu'ils devront effectuer, leur envoyer vos fiches syndicales de suivi individuel : c'est le moyen le plus sûr qui garantit que vos droits seront respectés.

Ce mode d'emploi a également pour objectif de donner les moyens de comprendre les enjeux d'opérations de gestion qui apparaissent bien souvent complexes. Au cœur de ces enjeux, la conception de l'évaluation et la différence entre un « mérite » aux contours flous et la « valeur professionnelle », la question des salaires et de leur indispensable et urgente revalorisation.

À travers le travail méticuleux des élus du SNES-FSU, c'est le **combat pour le respect des droits des personnels, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires qui continue !**

Dossier réalisé par les élus du SNES de Grenoble, à partir du travail de nos collègues du SNES de Marseille

Calendrier prévisionnel

Septembre Octobre	● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale ; ● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ; ● Vérification et signature des ventilations de service (VS) ; ● Inscriptions aux concours 2016 ; ● Constitution des listes SNES-FSU et vote pour les élections au CA d'établissement.
Novembre Décembre	● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ; ● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations ; ● Demande de temps partiel pour l'année 2016/2017 ; ● Demande de poste adapté pour l'année 2016/2017.
Janvier Février	● Demande de congé formation pour l'année 2016/2017 ; ● Saisie des avis pour l'accès à la hors-classe par les chefs d'établissement et IPR ; ● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ; ● Groupes de travail de vérification des barèmes inter et dossiers de handicap ; ● Candidature d'accès aux corps des certifiés et CPE ; ● Candidature d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ; ● Constitution du dossier pour l'avancement de grade des PEGC ; ● Campagne de notation administrative ; ● CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, CPE et COPSy ; ● CAPN d'avancement d'échelon des agrégés.
Mars	● GT congé formation ; ● Résultat des mutations inter-académiques ; ● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ; ● GT postes adaptés ;

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées dans vos établissements, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les circulaires sont dès leur parution mise en ligne sur notre site académique :

www.grenoble.snes.edu, ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : www.snes.edu ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail et la préparation des commissions par vos élus. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers. Elles vous assurent de recevoir un courrier vous informant au plus tôt des résultats de la commission.

Ne les oubliez pas !

Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

Des militants à vos côtés

Responsable du secteur emploi : Bernard Ogier-Collin

Secrétaire académique adjoint

Mutations
Anne Dortel

Certifiés
François Lecoïnte

Agrégés
Nicolas Ripert

CPE
Bernard Ogier-Collin

COPsy - DCIO
Frédérique Penavaire

PEGC
Brigitte Bouttaz

Contractuels - AED - AVS
Gabriel Emery

TZR
Cyril Borel, Camille Vittoz

Santé - Dossiers médicaux
Anne Dortel

Retraites
Claudette Combe, Joëlle Guillaume

Stagiaires
Cécile Sanchez, François Lecoïnte

... et les 57 élus du SNES-FSU de l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

	●CAPA listes d’aptitude ; ●CAPA d’appel de refus de temps partiel.
Avril	●CAPA d’appel de notation administrative ; ●CAPA agrégés d’accès à la hors-classe ; ●Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra.
Mai	● GT vérification des barèmes, dossiers handicap, postes spécifiques académiques ; ●Affichage des barèmes intra sur SIAM ; ●CAPA hors-classe des certifiés.
Juin	●CAPN hors-classe des agrégés ; ●Demande de temps partiel pour les entrants du mouvement inter ; ●FPMA : affectations au mouvement intra-académique ; ●Demande de révision d’affectation ; ●Vœux d’affectation pour les TZR (phase d’ajustement).
Juillet Août	●Affectation nationale puis académique des stagiaires ; ●Affectation des TZR, des MA et des contractuels.

Permanences du lundi au vendredi de 13h à 16h

Permances spécialisées

- CPE : mardi, mercredi, vendredi ;
- Stagiaires : lundi, mardi, jeudi et le mardi midi sur les sites de l’ESPE ;
- TZR : mardi ;
- retraites : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : lundi, mardi ;
- AED-AVS : lundi, mardi ;
- Santé - dossiers médicaux : mardi.

SNES-FSU Grenoble
16, avenue du 8 mai 1945
BP 137
38403 Saint Martin d’Hères Cédex

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu
Site internet : www.grenoble.snes.edu

Évaluation, avancement

Notation des CPE

Certes, comme tous les personnels, les CPE bénéficient d'une notation administrative, mais celle-ci est très subjective et dépend bien trop souvent uniquement des relations entretenues avec le chef d'établissement.

Quant aux inspections, elles sont très rares, et malheureusement souvent à charge, car réalisées dans un contexte de conflit au sein de l'établissement.

Le protocole d'inspection, censé harmoniser les pratiques au plan national, n'est pas adapté et ne reflète que très peu le travail quotidien du CPE. Bien souvent les problématiques éducatives et de suivi des élèves sont survolées au profit d'injonctions ou de représentations en opposition avec les dernières orientations concernant le métier.

Les élus CPE du SNES militent pour une inspection spécifique par des IPR issus du corps, des visites-conseils et une formation initiale et continue adaptée aux besoins des personnels au service de la réussite des élèves.

Hors-classe des CPE

Même si le contingent a été augmenté en 2015 pour être identique à celui des enseignants, il n'y a pas de rattrapage du décalage des années antérieures.

Des collègues au 11^{ème} échelon qui ne sont toujours pas promus ! Les élus du SNES ont fortement contesté le choix des inspecteurs de mettre des avis très favorables uniquement à des collègues du 10^{ème} échelon car ce n'est pas en accord avec la note de service n° 2014-171 du 16 décembre 2014. Cela veut-il dire que, dans notre académie, nos collègues du 11^{ème} échelon sont démeritants ?

Quel sens donner à l'évaluation ?

Contrairement aux autres fonctionnaires, du fait de leur mission spécifique, les enseignants ont une double évaluation administrative et pédagogique. Le SNES est attaché à cette double évaluation et à la place prépondérante de la note pédagogique qui reconnaît ainsi notre mission première. C'est pourquoi nous avons combattu et obtenu l'abandon de la réforme instituant le chef d'établissement comme seul évaluateur.

Pour autant, nous ne nous satisfaisons de l'évaluation actuelle, en particulier du fait de la rareté et de la brièveté des inspections. Et la multiplication des avis, non contestables et fluctuants, qui pèsent tant dans l'accès à la Hors Classe, ont pour but de contourner une notation encadrée pour nous faire dépendre du bon vouloir du supérieur hiérarchique.

À l'inverse nous souhaitons une évaluation qui permette aux personnels d'améliorer leur pratique professionnelle, qui leur permette d'évoluer, de déboucher sur des formations. Nous demandons la déconnexion de l'avancement et de l'évaluation au profit d'un avancement identique pour tous dans le cadre d'une grille indiciaire revalorisée et incluant les indices de la Hors Classe dans la classe normale. Recrutés au niveau Master, nous devons tous être alignés sur le corps des agrégés, autant pour la rémunération que pour les obligations réglementaires de service. Ainsi, l'évaluation retrouverait tout son rôle d'aide et de conseil.

Notation administrative

Cette note est sur 40 et elle est encadrée par une grille de référence (note moyenne, note minimum, note maximum) qui existe dans chaque corps pour chaque échelon. Elle est différente de la note pédagogique qui est attribuée par l'Inspection. Cette note est mise par le Recteur sur proposition du chef d'établissement, qui doit la communiquer aux intéressés.

La notation administrative comprend trois éléments : des « pavés » (assiduité/ponctualité ; activité/efficacité ; autorité/rayonnement, qui sont évaluées en TB, B...), une appréciation littéraire, et une note chiffrée sur 40 (certifiés et agrégés). Les trois éléments doivent être cohérents.

La note s'inscrit dans une fourchette (déterminée par le grade et l'échelon) qui est indiquée sur l'avis de notation (avec une minimale, la moyenne et une maximale). Pour un certifié, l'augmentation se fait par multiple de 0,5 point jusqu'à 38, puis par multiple de 0,1 jusqu'à 40. Pour un agrégé, l'augmentation se fait par multiple de 0,5 point jusqu'à 39, puis par multiple de 0,1 jusqu'à 40.

En cas de désaccord avec la proposition de notation de votre chef d'établissement, il faut d'abord en discuter avec lui. Si le différent subsiste, il faut mentionner alors dans « observations » que l'on engage une contestation en commission paritaire et joindre un courrier de contestation que l'on adresse au recteur par la voie hiérarchique, en n'oubliant pas d'en envoyer le double à la section académique du SNES. La procédure de contestation est courante, elle conduit à de nombreuses révisions. En cas de désaccord entre l'administration et les élus du personnel, c'est le recteur qui tranche.

Notation pédagogique

Après une visite effectuée le plus souvent par un IPR (de plus en plus par des chargés d'inspection du fait de missions nouvelles données aux IPR), le rapport est censé être communiqué à l'intéressé dans le mois qui suit l'inspection. La note est, elle, communiquée dans l'année scolaire qui suit l'inspection puisqu'elle est arrêtée par l'inspection pédagogique (régionale pour les certifiés, générale pour les agrégés).

Pour les certifiés, il existe une grille de notation commune à toutes les disciplines et toutes les académies. Après des interventions répétées, le SNES a obtenu pour notre académie un relèvement de deux points des notes datant de plus de 5 ans pour pallier les retards d'inspection.

Quelle contestation possible ? En cas de baisse de note, une nouvelle inspection peut être prévue dans un délai rapproché avec information de la CAPA compétente. Si la note ne peut être contestée, un droit de réponse est cependant prévu qui permet de joindre au dossier de l'intéressé toutes observations au rapport d'inspection.

Un système à bout de souffle

L'avancement d'échelon nécessite une durée minimum de séjour dans chaque échelon. Cette durée, le rythme d'avancement, est fixée par les statuts de chaque corps (**voir, sur www.grenoble.snes.edu, les barres (nombre de points du derniers promus) des différentes catégories dans la rubrique Carrières**). C'est la notation qui détermine l'avancement de chacun, d'où l'importance de suivre sa notation annuelle. La carrière comporte onze échelons en classe normale. La hors-classe des certifiés et des CPE et le grade de DCIO comportent sept échelons, la hors-classe des agrégés et des PEGC six, et la classe exceptionnelle des PEGC en a cinq.

Quand et comment fonctionne l'avancement ?

Pour les **certifiés, AE, CO-Psy, CPE, PEGC**, l'avancement s'effectue au niveau rectoral (sauf pour les détachés). Les tableaux de promotion sont soumis aux CAPA. L'avancement se fait par échelon, toutes disciplines confondues.

Pour les **agrégés**, l'avancement s'effectue au niveau ministériel et se fait par échelon et par discipline.

Qui est promuable ?

Ce sont tous les collègues en activité qui, à l'échelon considéré et au cours de l'année scolaire ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu à l'échelon suivant, soit au grand choix, soit au choix. Compte tenu des durées de séjour requises, on peut, à certains échelons, être promuable dans la même année scolaire au grand choix et au choix ou au choix et à l'ancienneté. Les promouvables pour un même rythme de promotion, grand choix ou choix, et pour un même échelon, sont classés par note décroissante. C'est la note au 31 août de l'année scolaire précédente qui est prise en compte, note administrative pour les CPE, CO-Psy, AE ou somme de la note administrative et de la note pédagogique pour les agrégés et certifiés.

Qui est promu ?

- 30 % des promouvables au grand choix sont promus ;
- 5/7 des promouvables au choix sont promus.

Le système actuel d'avancement d'échelon à trois rythmes aboutit à une hiérarchisation artificielle des collègues. S'ajoutent les retards d'inspection, les disparités entre les disciplines, entre les femmes et les hommes ou encore entre les collègues selon le lieu d'affectation. Les modalités d'évaluation, l'incapacité de l'administration et de l'inspection à faire fonctionner le système qu'elles ont établi, en pose inévitablement la question de la pertinence. **Les injustices créées rendent urgente la création d'un avancement d'échelon à un rythme unique qui doit être le plus favorable pour tous.**

Hors-classe, pour tous !

Depuis trois ans, sous l'impulsion du SNES-FSU, le Ministère de l'Éducation nationale a donné des signes positifs, allant dans le sens de l'obtention de la Hors-classe pour toutes les fins de carrières, pour que chaque Recteur dispose d'un contingent au moins égal au nombre de personnels au 11^{ème} échelon en poste dans l'académie.

Du côté des certifiés

Lors de la dernière campagne, la note de service ministérielle mentionnant la nécessité de porter « une attention particulière à la promotion des agents les plus anciens qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la Classe Normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans l'échelon) » a été respectée.

Cependant, le taux de 11^{ème} échelon promus par rapport aux 11^{ème} promouvables (qui devrait pour le SNES-FSU être de 100 %) ne cesse de diminuer depuis 3 ans et perd 8 points. Cette diminution tient en partie au quota de 5% des avis « très favorable » : des collègues au 11^{ème} échelon ont comme appréciation « mérite d'être promu », mais n'ont qu'un avis favorable, avis les déclassant par rapport à des collègues au 10^{ème} échelon ou au 9^{ème}.

Lors de la CAPA du 25 juin 2015, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont démontré les incohérences entre les avis des chefs d'établissement et le système de quota et ont obtenu que des collègues au 11^{ème} échelon soient promus pour que tous les collègues bénéficient de la hors-classe, sans bloquer les promotions futures.

Du côté des agrégés

La gestion des agrégés restant nationale, la promotion à la hors classe se déroule en deux temps.

Le recteur, après avis de la CAPA, établit une liste de 20 % des promouvables de l'académie et la transmet au ministère. Cette liste est définie à partir d'un barème qui tient compte de l'échelon, de la note et de l'appréciation du recteur qui a recueilli l'avis du chef d'établissement et des IPR pour les collègues.

Cette liste de proposés est fusionnée avec les autres listes académiques et le ministre nomme après avis de la CAPN.

Lors de la CAPA d'avril 2015, le Recteur, sans accéder à toutes nos demandes, a cependant accepté de modifier des appréciations des collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans.

L'action incessante et récurrente du SNES-FSU paye. Ce sont cette année 50 % des collègues à l'échelon 11 de l'académie de Grenoble qui vont accéder à la hors classe.

Être syndiqué au SNES

Les élus du SNES occupent la majorité des sièges dans les comités techniques (CTA et CTSD). Dans ces instances ils s'appuient sur la connaissance des établissements que leur donnent les sections syndicales pour améliorer l'implantation des postes, limiter des compléments de services et les mesures de carte scolaire.

Le SNES travaille en amont de la mutation sur la rédaction des circulaires ministérielles et rectorales pour obtenir des évolutions des barèmes de mutation. Nos élus conseillent ensuite les syndiqués, suivent leur dossier, analysent le projet de mouvement et proposent chaque année des améliorations pour plus de 10% des agents demandant une mutation. Notre suivi se poursuit ensuite pour les éventuelles révisions d'affectation, pour les TZR, pour les stagiaires et les non titulaires.

Mutation intra et éducation prioritaire : une décision lourde de conséquences

La décision prise par le Recteur d'élargir à l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire la possibilité pour les néo-titulaires de ne pas y être affectés peut avoir pour conséquence un blocage du mouvement.

Pour les collègues en poste en éducation prioritaire, il est fort à craindre que les bonifications octroyées ne servent pas à grand chose...

Le SNES fera des propositions lors des prochains GT pour que le droit de tous les collègues à muter soit respecté et demande que le bilan des affectations en éducation prioritaire soit véritablement analysé.

Changer d'affectation, mutations inter et intra académiques

La transparence et l'équité des opérations suppose un contrôle systématique et vigilant à toutes les étapes du mouvement. Parce qu'ils occupent la majorité des sièges en commission, seuls les élus du SNES-FSU peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations : n'hésitez pas à faire appel à eux !

La phase INTER

Elle permet d'obtenir une académie pour tous les entrants dans le métier (qui sont obligés d'y participer), ou d'en changer pour ceux qui le souhaitent. Le barème attribué à chaque demandeur se compose de la partie commune (échelon, ancienneté dans le poste) et d'une partie variable (antériorité de services, situation familiale...) : il est attribué en fonction des pièces justificatives fournies par les demandeurs.

La vérification des barèmes se fait dans l'académie d'origine (ou de stage) : n'oubliez pas d'envoyer la fiche syndicale et vos pièces justificatives au SNES académique afin que nos commissaires paritaires puissent défendre votre cas !

La phase INTRA

Elle permet d'obtenir ou de changer de poste à l'intérieur de l'académie. On peut formuler des vœux sur des établissements, des communes, groupes de communes, des zones de remplacement, un département, voire toute l'académie. Le barème, tout en prenant en compte les mêmes éléments, se calcule différemment selon les types et l'ordre des vœux formulés.

Paritarisme et mouvement

Le paritarisme c'est le droit de regard de chaque agent comme de la profession dans son ensemble sur toutes les opérations de gestion : promotion, avancement, commission disciplinaire, mutation. Ainsi, tout ce qui a trait à la carrière est débattu dans des Commissions Académiques ou Nationales, paritaires et consultatives où les représentants du personnel (en même nombre que les membres de l'administration) sont là pour défendre les intérêts des collègues et ceux de la profession. De même, ces élus sont consultés dans les Comités Techniques pour l'organisation du service : implantation des postes, utilisation des moyens, évolutions de la carte des formations.

Les élus du SNES débattent pied à pied face à l'administration dans l'ensemble de ces instances pour que la gestion des supports de postes et l'affectation des personnels sur ces supports soient transparentes et conformes aux besoins du service. Ils interviennent également régulièrement pour la prise en compte des situations individuelles particulièrement difficiles.

Comme chaque année, les élus du SNES parviennent à faire la démonstration que ces commissions sont le lieu d'amélioration quantitative et qualitative des affectations.

Mutation et cas médicaux

Les demandeurs de mutation peuvent bénéficier de bonifications au titre d'une priorité médicale. Cette bonification de 1000 points est accordée au cours du groupe de travail de vérification des barèmes sur avis du médecin conseil du rectorat. La bonification peut être accordée sur certains vœux pour le mouvement inter-académique et/ou pour le mouvement intra-académique : dans les deux cas, il s'agit de faciliter une affectation de nature à améliorer les conditions de vie et d'exercice professionnel, en lien avec l'état de santé. Cette bonification peut être accordée pour l'agent, son conjoint, ou un enfant. Rien n'est prévu pour les ascendants, ce qui entraîne de nombreuses situations douloureuses.

Le dossier médical doit être fourni au moment de la demande de mutation. Attention ! Depuis le mouvement 2014, il est obligatoire d'être détenteur de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour que la demande soit recevable. Les personnels concernés doivent donc faire au plus tôt les démarches auprès de la Maison du Handicap (MDPH) pour l'obtenir. Les militants du SNES-FSU vous accompagnent dans la constitution et le suivi de votre dossier, n'hésitez pas à contacter la permanence spécialisée.

Réduire ou interrompre son activité

	DISPONIBILITÉ	TEMPS PARTIEL	CONGÉ PARENTAL	CONGÉ FORMATION
Conditions de la demande	Adresser la demande au recteur, sans date limite officielle. La disponibilité est de droit : - pour donner des soins à un conjoint ou partenaire de PACS, un enfant, un ascendant, suite à un accident ou une maladie grave, - pour élever un enfant de moins de huit ans - pour suivre un conjoint ou partenaire de PACS éloigné, - pour adopter un enfant, - mandat d'élú local.	La demande doit être déposée tôt dans l'année pour la rentrée suivante (demande tardive possible pour les mutés à l'intra ou un temps partiel de droit). Le temps partiel doit être compris entre un 1/2 temps et un temps plein. Pour les enseignants, la quotité doit être formulée en nombre d'heures de service entières. Temps partiel de droit : pour élever un enfant de moins de 3 ans, pour donner des soins à son conjoint, un enfant à charge ou un ascendant. La quotité de service est alors de 50% ; 60%, 70% ou 80%. Il est de droit pour raison de santé sur avis du médecin de prévention. Le temps partiel peut être annualisé et la rémunération est lissée.	Ce congé, par périodes de 6 mois (3 ans maximum après la naissance de l'enfant) est de droit pour le père ou la mère. Il faut adresser la demande au recteur par voie hiérarchique au moins un mois avant la date de début souhaitée. Demande de renouvellement ou de réintégration à formuler deux mois avant la fin du congé. Un non titulaire doit compter un an d'ancienneté au minimum à la date de naissance de l'enfant et la réintégration doit être demandée un mois avant le terme du congé, par lettre recommandée.	Être titulaire ou non-titulaire en position d'activité, justifiant de 3 ans de service effectif à temps plein. Le nombre important de demandes par rapport au contingent alloué (environ 500 pour 50 !) a conduit à l'élaboration d'un barème prenant en compte l'échelon, l'antériorité de la demande et l'âge, pour les demandes en grande majorité pour préparer l'agrégation interne (ou un diplôme supérieur). Une partie des congés (groupe 2) est utilisée par le DRH pour les reconversions, hors barème. La demande est de 10 mois ou de 5 mois (annualisables).
Rémunération	C'est le contraire de la position d'activité : on ne perçoit plus de rémunération. On peut exercer une activité rémunérée seulement si elle est compatible avec le motif de la disponibilité (convenances personnelles, suivre le conjoint) mais il convient d'en informer par écrit le recteur.	La rémunération perçue correspond à la quotité travaillée, sauf entre 80 et 100 % où le temps partiel bénéficie d'une « surrémunération ». Pour un certifié qui effectue 15h, (soit 83.33 %), la rémunération est de $83.33 \times 4/7 + 40 = 87.61$ %. La quotité de rémunération est appliquée au traitement, à l'isoe part fixe. L'isoe de professeur principal est versée complètement. Pour enfant de moins de 3 ans (à partir du second) complément de la Caf (Paje).	Le congé n'est pas rémunéré, mais il peut ouvrir droit à l'allocation complémentaire de libre choix de la Caf (Paje).	Le bénéficiaire ne perçoit pas son « salaire » mais une indemnité forfaitaire égale à 85% du brut et de l'indemnité de résidence correspondant à son échelon au moment du départ en congé (maximum indice 650). En sont déduites la CRDS, la CSG, la CES et la retenue pour pension civile (cette dernière sur l'intégralité du brut de référence). Les adhérents MGEN doivent se signaler auprès de leur caisse pour continuer à cotiser. Le versement de l'indemnité est soumis à la production de l'attestation mensuelle d'assiduité à la formation.
Conséquences sur la carrière et la retraite	La carrière est bloquée, on ne cotise plus pour la retraite, on perd son poste (réintégration dans l'académie d'origine avec participation au mouvement intra)	Les périodes de temps partiel comptent comme celles à temps plein pour l'avancement. Pour la retraite, elles comptent pleinement pour la « durée d'assurance » mais au prorata pour les « annuités liquidables ». On peut choisir de surcotiser pour les annuités liquidables. Les périodes de temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans sont validées pleinement (pour les deux durées) sans surcotisation.	L'avancement se fait à la réintégration sur la base de la moitié de la durée du congé. Depuis 2003 ces périodes sont validées pour la pension comme un temps plein. Au-delà d'un an le poste est repris : la réintégration se fait au mouvement intra (voir le Bulletin académique mouvement intra).	La durée du congé est prise en compte dans l'ancienneté de poste, de service et d'échelon. La retenue pour pension civile ouvre la totalité des droits pour la retraite. Le bénéficiaire du congé retrouve son poste à l'issue du congé. Il s'engage à rester au service de l'Etat pendant une durée égale au triple de la durée du congé (donc 30 mois pour un congé de 10 mois).

Convention de lutte contre le décrochage scolaire : interventions du SNES et de la FSU !

L'an dernier les sections académiques du SNES de Grenoble et Lyon sont intervenues, en lien avec la FSU Rhône-Alpes, auprès du rectorat, et de la région sur plusieurs dossiers (convention de coordination rectorats-région sur le SPRO¹, nouveau protocole VAE). Ces interventions ont permis d'éviter que les missions du service public d'orientation de l'Éducation nationale (CIO) ne soient détournées au profit d'autres publics que les scolaires.

Cependant, en cette rentrée, un dernier dossier était encore en discussion. Il s'agissait de la convention de lutte contre le décrochage, qui doit être signée par l'État et la région afin qu'ils coordonnent leurs actions de prise en charge des jeunes sortis de l'école sans diplôme (MLDS, et Foquale pour les rectorats, Plan de raccrochage pour la région).

Problème : aucune concertation prévue

Alors que la première convention de coordination du SPRO avait été adoptée suite à une concertation, demandée par la FSU aux recteurs des deux académies, en cette rentrée, pour la convention de lutte contre le décrochage les rectorats et la région avaient finalisés le projet fin juillet sans concertation préalable du SNES et de la FSU.

Une convention de lutte contre le décrochage non conforme aux textes réglementaires

Nous avons pu prendre connaissance du projet de convention transmis par le rectorat de Lyon. Ce projet était inacceptable. Il était indiqué notamment :

- que « les CIO étaient membres du SPRO ». Manifestement, la région Rhône Alpes et les rectorats n'ont pas lu l'article 22 de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. Les CIO ne sont pas membres du SPRO, ils y contribuent seulement pour certaines de leurs missions !

- que « la région pilote les plateformes en lien avec l'État, et assure au niveau départemental une animation des PSAD² en lien avec l'État, afin d'harmoniser les modes de fonctionnement et de transférer les bonnes pratiques ».

Là encore, manifestement, la région Rhône Alpes et les rectorats n'ont pas lu l'article 22 de la loi du 5 mars 2014 qui prévoit seulement une coordination des actions par la région en lien avec l'État, et non un pilotage des PSAD et de ses acteurs. Par ailleurs, comment un DCIO à la tête d'une PSAD, pourrait-il se retrouver sous le pilotage et l'animation de la région ?

La FSU Rhône-Alpes reçue en audience à la région et aux rectorats de Lyon

Suite à deux courriers et une note à la rectrice de Lyon depuis le 4 septembre, suite à un dépôt de préavis de grève dans les deux académies par les sections académiques de Grenoble et Lyon, pour le vendredi 18 septembre 2015, jour de la délibération de la commission Permanente du Conseil régional sur la convention de lutte contre le décrochage, la FSU a été reçue, le jeudi 17 septembre, en audience, à la région Rhône-Alpes le matin, et en fin d'après-midi au rectorat de Lyon.

Nous avons obtenu que :

- La coordination des actions de prise en charge des jeunes, se fasse « en lien avec les autorités académiques. », et non sous la seule responsabilité de la région.

- Les CIO ne soient plus mentionnés comme membres du SPRO, mais « contributeurs ». C'est une précision importante, cela signifie que les CIO ne sont pas concernés par le cahier des charges du SPRO, et par sa déclinaison territoriale dans les zones territoriales emploi – formation.

Conclusion : Vigilance et détermination

Les SNES académiques de Grenoble et Lyon, en lien avec la FSU, seront donc particulièrement attentifs à la mise en œuvre des PSAD en Rhône-Alpes.

Le SNES-FSU sera vigilant afin que dans la mise en œuvre les rattachements hiérarchiques des DCIO soient respectés. Il ne peut être question que certains DCIO soient mis en difficulté dans la mise en œuvre, en l'absence d'une chaîne hiérarchique clairement rappelée par les autorités académiques à la région.

Ceci serait particulièrement mal venu, alors même que les recteurs, et CSAIO savent parfaitement que les DCIO, co-animateurs de PSAD, accomplissent la quasi-totalité du travail depuis la mise en œuvre de ces plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans nos deux académies.

Frédérique Pénavaire

1. Service public régional de l'orientation.

2. Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Se syndiquer au SNES-FSU

Au cours des dix années de casse et de démantèlement des services publics en général et de l'école républicaine en particulier que nous avons vécues de 2002 à 2012, le SNES dans la FSU a été un pôle de résistance essentiel. Si les actions qu'il a impulsées ou dont il a été partie prenante n'ont pas toujours atteint les objectifs visés, elles ont pesé pour contrer l'offensive de guerre sociale menée en particulier après 2007 ; ces luttes n'ont sans doute pas compté pour rien dans l'alternance politique de 2012, alternance qui a été loin de constituer une alternative et, sur bien des dossiers, le changement se fait attendre : dégel de la valeur du point d'indice, revalorisation de nos métiers, tant sur le plan des salaires et carrières que des conditions de travail ; la prétendue réforme du collège, qui n'est que l'habillage de propositions archaïques que nous avons toujours rejetées illustre bien les difficultés à faire avancer notre conception d'une école réellement démocratique. Nous savons maintenant que nous devons tout faire pour construire un front pour une autre réforme et de véritables ambitions éducatives pour la jeunesse de notre pays, mais aussi contre l'austérité qui nous enferme dans toujours plus de pauvreté. Nous sommes déterminés, mais nous ne pourrions avancer sur ces dossiers que nombreux et capables de rassembler la profession.

En ce sens l'adhésion au SNES-FSU est la première forme d'action et la plus essentielle.

Être syndiqué, c'est d'abord participer à la défense de nos intérêts communs tant sur le plan des grandes orientations politiques auxquelles nous sommes confrontés que sur le plan individuel ; être syndiqué, c'est la garantie d'être informé, conseillé, accompagné et si nécessaire défendu dans tous les actes de gestion de notre carrière ; les élus du SNES majoritaires dans les CAP de la plupart des corps, comme le sont ceux de la FSU au CTA, sont certes les élus de l'ensemble des personnels, mais les courriers et la presse que nous adressons, les rémunérations des salariés qui assurent les permanences physiques et téléphoniques, relèvent les courriers et vous orientent vers les militants et les élus susceptibles de vous répondre, nos déplacements et tous les moyens de communication que nous utilisons sont financées par les seules cotisations des adhérents.

Être adhérent, c'est aussi participer à la réflexion collective et à l'élaboration de nos mandats, de nos choix et orientations, dans le cadre des instances statutaires (assemblée de S1, CA, congrès) ou à l'occasion de stages de formation ou de réunions que nous organisons.

Le SNES n'existe pas en dehors des adhérents qui le constituent. Adhérez, faites adhérer !

Jacques Agnès

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I	V	E	R	T	A	C	O	M	I	C	O	R	I	E	N	S
II	A	V	E	R	T	I		I	L	E	S			T		E
III	R	A	P	A		N	U	L	L	E		C	L	A	I	R
IV	S	L	O	V	A	Q	U	I	E		M	U	A	B	L	E
V	O	U	R	A		U		T	T		E	N	C	L	I	N
VI	V	A	T	I	C	I	N	A	T	I	O	N		I	O	D
VII	I	T	A	L	I	E		N	R	F		I		S	N	I
VIII	E	I		L	I	M	I	T	E		C	L	E	S		P
IX	N	O	U	E		E	R	S		A	L	I		E	P	I
X	N	N		U	C		A		A	N	O	N	Y	M	A	T
XI	E		T	R	O	N	Q	U	E	E		G		E	R	E
XII		V	A	S	C	O		E	C	R	O	U	E	N	T	
XIII	P	E	R		H	I	E	R		I		S	I	T	A	R
XIV	E	T	I	R	E	R	A		L	E	A			S	N	U
XV	C	O	N	G	R	E	S	S	I	S	T	E	S		C	D
XVI	H	S	E		E	S		U	N		P	R	I	M	E	E

**Les mots croisés
de Jacques Agnès**

Solution du n° 213

**Section académique
du SNES-FSU**

16 av. du 8 Mai 1945

BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

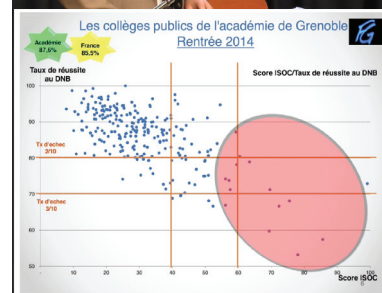


C'était l'une des projections attendues lors du dernier Comité technique académique lorsque le point sur la formation continue a été inscrit à l'ordre du jour. Nous avons déjà pu avoir un aperçu lors d'un groupe de travail : le rectorat se lance dans la production cinématographique. Loin du classique film d'entreprise, la première production présentée laissait paraître un bouleversement des normes : diffusion sur les réseaux sociaux, utilisation des vidéos légères... Nous ne sommes pas dans le film manifeste, mais le premier photogramme sur lequel restaient bloquées les explications de l'IPR d'EPS vantant sa production nous laissait l'espoir d'un nouvel art cinématographique du film pédagogique pour l'émancipation.

Le second opus, malgré toute la communication qu'en a fait le rectorat à grand coup de méls à tous les collègues nous a malheureusement profondément déçus. Convoquant tour à tour un expert de l'OCDE répétant inlassablement les mêmes propos sur les enquêtes PISA, recourant à une métaphore bovine pour les élèves en difficulté qui, alors qu'ils étaient jusqu'à présent « laissés au bord du chemin », regardent « maintenant passer les trains », recyclant un graphique du taux de réussite au DNB des établissements en fonction de l'origine sociale des élèves déjà projeté lors de la communication de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, pour enfin terminer sur le remède de la réforme de la bouche de notre ex-recteur, le scénario de cette nouvelle production est pour le moins décevant. Le jeu sur les registres, du discours techniciste à l'empathie, pour finir dans le registre de la conviction, n'échappe pas aux travers du discours *on* de l'expert qui nous ordonne de voir et non d'un commentaire qui nous invite, par sa confrontation avec les images, à participer à cet espace de réflexion qu'ouvre le montage.

Le film laisse pourtant un temps apparaître son dispositif en gardant le cadrage de la captation sur internet des paroles de l'expert de l'OCDE. Mais, cette référence (fortuite ?) au réseau ne révèle pas une volonté de ce film de participer à l'utopie que peut être internet. À l'heure où les vidéastes du Moyen-Orient utilisent le réseau, où les cinéastes exploitent les images des mobilisations et révolutions circulant librement sur le net pour révolutionner l'esthétique du cinéma militant,

le rectorat de Grenoble enferme ses images dans une esthétique du film d'entreprise des années 80, à l'image de la réforme du collège qu'il cherche à imposer. Aucune utilisation des possibilités qu'internet ouvre, aucune horizontalité du montage ou utilisation des possibilités de l'hypertextualité. Le film reste celui d'un discours imposé verticalement, autoritairement, d'où le spectateur est exclu.



Pire, toute pensée est en elle-même rendue impossible par le montage. En limitant les interventions à une poignée de seconde, ou coupant les interventions, le discours s'impose contre l'argumentation, le débat. Le montage des propos de notre ex-recteur est malgré lui l'illustration de ce montage. Au lieu d'utiliser un jeu de champ/contre-champ avec la salle pour donner une illusion d'espace et de débat possible, le choix a été fait de couper l'intervention en jouant de raccord en surimpression, donnant à voir et entendre que ce qui a été jugé utile, réduisant le discours sûrement étayé et fondé à des sentences incantatoires.

Adéquation parfaite de la forme et du fond. Comme pour tout film, ce qui compte, c'est le ton, ou l'accent, la nuance, comme on voudra l'appeler - c'est-à-dire le point de vue d'un homme, l'auteur, et l'attitude que prend cet homme par rapport à ce qu'il filme, et donc par rapport au monde et à toutes choses. L'utilisation de ces raccords en surimpression ne sont pas qu'une technique, ils sont une affaire de morale qui conçoit la formation comme une injonction et refuse tout dialogue et contestation.

François Lecoïnte